
Ville de ROYAN

OBJET :

REUNION DU 13 OCTOBRE 1966 à 20 h 30

Centre Audio-Visuel de
ROYAN d'enseignement
des langues
(C.A.R.E.L.) Tarifs
des droits d'inscription
aux différents stages

Le treize octobre mil-neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 8 octobre 1966.

66139
ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, M. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, POUGET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, GACHET, Mme BIDEAU, M. BROTREAU, VULTAGGIO, REIX, BERLAND, TETARD, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Centre Audio-Visuel fonctionne depuis le 1er janvier 1966.

Un projet de convention avec le Ministère de l'Education Nationale est actuellement à l'étude.

Il convient cependant de fixer sans plus attendre les tarifs des droits d'inscription aux différents stages.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE
822110115
13 OCT 1966

Vu les propositions de M. le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique de Poitiers,

Vu l'avis favorable de la commission plénière,

DECIDE :

- de fixer comme suit les tarifs des droits d'inscription aux différents stages.

STAGES DU 1ER DEGRE (enseignement accéléré - six semaines)
Stage complet..... 450 F

En cas d'interruption du stage pour cas de force majeure,
remboursement des droits d'après le barème suivant :

- 5 semaines restant à couvrir	350 F
- 4 semaines restant à couvrir	280 F
- 3 semaines restant à couvrir	210 F
- 2 semaines restant à couvrir	140 F

STAGES DU 2ème DEGRE (perfectionnement - deux semaines)

Droits d'inscription 180 F.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S-MER, le 21 OCT. 1968.

Le Sous-Préfet,